

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 avril 2019

Le cinq avril deux-mil-dix-neuf, à dix-huit heures, Le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents : Monsieur Michel CONNAN, Maire

Madame et Monsieur Jean Pierre DECELLE et Nellie GALLAIS, adjoints au Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN, Lucien SCHOFFHAM et Robert LE MOIGNE, conseillers municipaux ;

Était absent excusé : Monsieur Yvon CADIOU (pouvoir à Robert LE MOIGNE).

Était absent : Monsieur Christian GOUEDARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre DECELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2019. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu 2 nouvelles demandes de subventions. Il propose d'étudier les demandes et rappelle les conditions qui avaient été fixées lors du vote des subventions aux associations, à savoir, de reconduire automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas. Les subventions accordées par la commune pour l'année 2019 sont les suivantes :

Association - organisme	COMMUNE	subvention 2018	demande 2019 reçue	Licenciés/ Adhérents	proposition 2019
Radio Kreiz Breizh	ST NICODEME	100 €	X		100,00 €
Skol Diwan Boulvriag	BOURBRIAC	-	X	1 élève	519,00 €
total					619,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les sommes inscrites au tableau des subventions 2019 comme ci-dessus ; décide d'inscrire les sommes correspondantes à l'article 65748 du budget primitif 2019.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il propose de maintenir les taux appliqués en 2018 soit :

- Taxe d'habitation :
 - Taux 2018: 11,53 %
 - Base prévisionnelle 2019 : 112 500 €
 - Produit attendu 2019 sans augmentation : 12 971 €
- Taxe foncière bâti :
 - Taux 2018 : 17,94 %
 - Base prévisionnelle 2019 : 79 700 €
 - Produit attendu 2019 sans augmentation : 14 298 €
- Taxe foncière non-bâti :
 - Taux 2018 : 71,60 %
 - Base prévisionnelle 2019 : 32 100 €
 - Produit attendu 2019 sans augmentation : 22 984 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit : Taxe d'habitation : 11,53%, Taxe foncière bâti : 17,94%, Taxe foncière non-bâti : 71,60%.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 106 961,32 € en dépenses

- 28 725,34 € de charges à caractère général
- 37 144,91 € de charges de personnel
- 1 080,00 € d'atténuations de produits
- 35 840,07 € d'autres charges de gestion courante
- 4 171,00 € d'intérêts d'emprunts

et 147 902,09 € en recettes

- 264,00 € de produits des services du domaine et des ventes
- 67 983,55 € d'impôts et taxes
- 64 660,30 € de dotations, subventions et participations
- 14 994,24 € d'autres produits de gestion courante

soit un résultat brut de 40 940,77 €. L'ensemble du report de 2017 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 40 940,77 €.

Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 24 527,38 €

- 13 248,00 € pour l'aménagement du bourg.
- 10 760,14 € de remboursement de capital de l'emprunt.
- 519,24 € de restitution de cautions.

et 41 250,64 € pour les recettes

- 41 250,64 € d'opérations financières dont 177,57 € de FCTVA et 40 532,20 € d'excédents de fonctionnement de 2017.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 16 723,26 €. Le résultat reporté de 2017 est de 23 506,08 €, portant l'excédent d'investissement à 40 229,34 €.

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de 40 229,34 € au 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en investissement. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-Pierre DECELLE, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 131 500 € et présente en dépenses :

- 45 630,00 € de charges à caractère général
- 42 350,00 € de charges de gestion courantes
- 22 050,00 € de charges de personnel
- 5 000,00 € d'intérêts d'emprunts
- 500,00 € de dépenses imprévues

et en recettes

- 62 480,00 € d'impôts et taxes
- 55 650,00 € de dotations, subventions et participations
- 12 120,00 € d'autres produits de gestion courante
- 1 250,00 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 15 970,00 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 296 700,00 € et présentent en dépenses :

- 284 100,00 € pour l'aménagement du bourg.
- 12 600,00 € de remboursement de capital d'emprunt et de cautionnements.

et pour les recettes

- 114 000,00 € de subvention pour l'opération aménagement du bourg
- 46 540,77 € d'opérations financières dont 5 000,00 € de FCTVA, 40 940,77 € d'excédents de fonctionnement de 2018 et 600 € de cautionnements.
- 40 229,34 € de solde d'investissement de 2018
- 15 970,00 € de virement de la section de fonctionnement.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du programme d'investissement est donc de 79 959,89 €. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel communal.

Questions diverses

Appel d'offres travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offres d'aménagement du bourg est clos depuis le 2 avril à 12 heures et que l'analyse des offres est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Michel CONNAN



*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 08 avril 2019*

